Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 26 (1979)

Heft: 7-8

Artikel: La Chine souterraine

Autor: Öhman, Gunnar

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366653

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Chine souterraine

Par le colonel Gunnar Öhman, secrétaire général de l'Organisation de protection civile de Finlande

Lorsqu'on parle de la protection civile en Chine, ce sont les galeries souterraines et les réserves de céréales qui se présentent généralement d'abord à l'esprit. En fait, selon les doctrines de Mao Tsé-toung, ce sont des éléments fondamentaux du système de protection. Il est permis d'affirmer qu'à l'heure actuelle une autre Chine a été construite sous la terre.

D'autres tâches font également partie du système de protection civile chinois. Entre autres choses, il y a naturellement l'analyse des dangers, l'utilisation des ressources nationales, la détermination des objectifs et de l'ordre des priorités. C'est sur ces éléments qu'est édifiée la protection civile, c'est-à-dire la défense civile.

Défense civile – Défense du pays

Aux termes de la loi constitutionnelle chinoise, la mise en place et le maintien de la défense du pays constituent des objectifs prioritaires. La défense civile est la clé de voûte de la défense du pays. Le rôle que joue la défense du pays peut s'expliquer par les luttes longues et sanglantes qui ont marqué la Chine d'avant 1949. Subséquemment, la nation devait consolider sa position. Les événements de la guerre de Corée ont, quant à eux, fait apparaître la nécessité de renforcer la défense du pays. La modernisation des forces défensives doit être considérée à l'heure actuelle comme l'une des branches du développement général du pays.

Tsung Shi-toung, vice-ministre des Affaires étrangères, a présenté à la délégation de la protection civile de Finlande à Pékin un bilan de la situation à la fin de 1978. La raison d'être du système de défense civile y apparaît de manière claire. Selon Tsung Shi-toung, l'Union soviétique est la partie attaquante tandis que les Etats-Unis occupent une position défensive. Seules les superpuissances peuvent déclencher la guerre. La Chine souhaite que la paix règne.

Il pense également que le centre économique et militaire du monde se trouve en Europe. L'Union soviétique a concentré 75 % de ses forces armées en Europe et 25 % en Asie, ces dernières étant avant tout dirigées contre les Etats-Unis et le Japon. Les risques de guerre se sont accrus. Le monde ne s'achemine pas vers la détente.

Il ressort de ce qui précède que la Chine considère comme improbable qu'une guerre soit engagée contre elle en particulier. Néanmoins, elle se prépare à cette éventualité. Il apparaît également que sa politique envisage la possibilité d'une contre-attaque nucléaire et est axée sur la préparation de l'armée permanente à la guerre classique ainsi que sur l'affermissement de la défense civile et de la volonté de défense de la nation.

La Chine a des villes importantes et très peuplées, dans lesquelles sont construits des galeries de protection et des abris. De même, des mesures ont été prises en vue de les protéger avec des armes. La force de la Chine réside cependant dans les zones rurales où vit 80 % de la population. Les régions de montagnes seront elles aussi utilisées à des fins de protection. La Chine considère que la destruction des grandes villes par des armes nucléaires ne déterminera pas l'issue de la guerre. C'est ailleurs que tout se décidera.

Organisation

La défense civile de Chine est dirigée par Wang Wen-hsie, membre de l'Etat-major de l'armée. Il a mené les discussions sur la défense civile en Chine et en Finlande. Les plus hauts responsables de l'Etat-major de défense et d'éminents ingénieurs chargés de la construction des abris à Pékin et Chang-hai ont participé aux discussions dont le thème principal concernait les constructions de la défense civile.

L'organigramme du personnel n'a pas été abordé. Il semble que l'on y retrouve pratiquement les mêmes éléments que dans les organes occidentaux correspondants. Dans les villes chinoises les plus importantes, les postes de commandement peuvent compter jusqu'à cent personnes.

Les activités de défense civile sont entreprises dans les zones rurales, les villes, les comités de secteur et les communes populaires. Ces dernières disposent d'unités, appelées milices populaires, qui vont du groupe à l'unité militaire. La milice populaire a pour tâche d'assurer la protection régionale et locale. Les communes, usines, écoles, bureaux et établissements – en règle générale toutes les collectivités – créent leur propre milice, dotée de ses propres armes et équipements.

A titre d'exemple, on peut citer la commune populaire située à proximité de Chang-hai. Son personnel, soit 17 000 personnes, peut mettre sur pied un régiment d'infanterie de 4000 personnes, hommes et femmes. Quinze jours par an, environ, sont consacrés à leur entraînement.

La ville de Chang-hai a un comité de défense civile de quelque 100 personnes. De nombreux comités régionaux pouvant réunir jusqu'à 100 personnes travaillent à des tâches de défense civile sous sa direction. La zone est subdivisée en comités de secteur.

Les communes populaires et les comités de secteur sont des unités relativement indépendantes. Ainsi, le «Nouveau Village» résidentiel à Chang-hai compte 16 000 familles, soit 60 000 personnes environ. La zone dispose de 8 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 12 jardins d'enfants, 15 dispensaires, un hôpital, des magasins, des ateliers, un théâtre, des abris, etc. L'autoprotection est d'une importance déterminante.

Il convient aussi de signaler que l'instruction en matière de défense civile est également assurée au sein de l'armée.

Abris souterrains

On a beaucoup parlé des galeries souterraines de la Chine. Il a donc été intéressant de les visiter sous la conduite d'experts locaux. Le directeur de la défense civile, Wang Wenhsie, a dirigé personnellement la visite du réseau de galeries construites sous un entrepôt de Pékin. D'autres visites à Pékin comprenaient le métro et une galerie située sous une usine fabriquant des matériaux de construction. A Chang-hai, une visite avait été organisée dans la galerie creusée sous un affluent du Yang-tsé. Elle est destinée à servir à la fois d'abri public et d'abri pour un comité de secteur.

En Finlande, les abris publics sont généralement construits dans les habitations ou dans le roc. Lorsqu'on recherche les raisons qui justifient la solution adoptée par la Chine, plusieurs éléments sont à prendre en considération. A Pékin et Chang-hai par exemple, il n'y a pas de roche dure; le sol y est sablonneux et graveleux. La construction de galeries est donc une solution judicieuse. De nombreux passages d'accès ayant été prévus, il est aisé de s'y réfugier rapidement. Même si une partie de la galerie était très endomagée, après un bombardement par exemple, il serait possible de se déplacer car de nombreuses allées latérales ont été aménagées. En cas de nécessité, il est très probable que les galeries seront utilisées pour la lutte armée. Le déplacement des troupes, la mise sous abri, la subsistance, etc., sont réalisables dans le cadre de la défense locale notamment. Les tâches de défense civile en Chine sont accomplies essentiellement par des volontaires et les travaux effectués dans les galeries conviennent à tous les âges.

La partie achevée du métro de Pékin n'a pas été construite de manière à servir principalement à des fins de protection, mais cet aspect sera pris en considération dans la partie à construire. Le souterrain aménagé sous l'affluent du Yang-tsé est ouvert à la circulation automobile. Des portes blindées ont été placées a chacune de ses extrémités. Le système de ventilation y étant adéquat, il peut servir d'abri.

Les galeries sont de 2 à 4 m de large. Les plafonds sont soutenus par des cintres d'environ 25 cm d'épaisseur. Les murs sont en briques rouges ou en briques de ciment. Dans certains endroits, du béton armé a été utilisé.

Les sols sont en béton. Les galeries sont dotées de postes de premiers secours, cuisines, puits, générateurs autonomes d'électricité, systèmes de ventilation et de climatisation, réserves de céréales, toilettes, etc. Les passages peuvent être fermés par des portes en acier et en béton, de 5 à 20 cm d'épaisseur. Les galeries sont couvertes par une couche de terre de 1 à 25 m.

L'étude des techniques utilisées dans les abris publics montre que les Chinois ont tenté de résoudre le problème des abris de manière aussi originale et peu onéreuse que possible. De plus, si l'on tient compte du fait que la mise en œuvre des mesures de défense civile n'a commencé que pendant la guerre de Corée, on voit que beaucoup reste à faire. Une comparaison entre les abris finlandais et les abris chinois fait apparaître que les normes à respecter sont beaucoup plus strictes en Finlande.

Motivation de la défense civile

Le directeur de la défense civile de Chine, Wang Wen-hsie, m'a assigné une tâche des plus ardues. Il m'a demandé de faire la critique du niveau actuel du système de défense civile chinois. Je me suis acquitté de cette tâche dans le même esprit que pour la présentation des faits ici. Je lui ai fait part de ma grande admiration pour l'enthousiasme patriotique des Chinois, la manière dont ils accomplissent volontairement des tâches de défense

civile et le fait qu'après leur journée de travail, ils consacrent de nombreuses heures à construire des galeries, transporter des matériaux de construction dans des brouettes ou dans des paniers munis de longues perches qu'ils placent sur leurs épaules. A Pékin, j'ai vu des retraités, hommes et femmes, travailler volontairement à des ouvrages de défense civile.

Je me souviens en particulier d'une femme aux joues rouges qui m'expliqua le dispositif de protection mis en place dans la galerie aménagée sous l'affluent du Yang-tsé. De même, je me souviens de la femme qui me montra l'abri de son comité de secteur. L'interprète qui m'accompagna dans ma visite de la commune populaire était tout aussi enthousiaste.

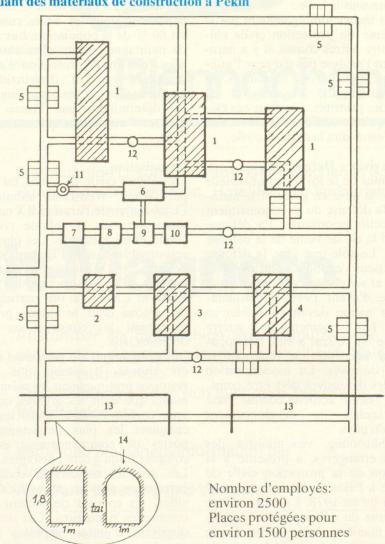
Estimation de la défense civile

Un congrès national de la défense civile s'est réuni à Pékin pendant notre séjour. J'ai su que l'un des dirigeants de la Chine avait accordé une attention particulière à la défense civile dans son discours. Un même esprit domine le pays tout entier.

Autant que l'on sache, la Chine n'a pas de loi de défense civile proprement dite. Il y a, dans la Constitution, des réglementations relatives à la défense du pays. Celles-ci incluent la défense civile.

En Chine, où les constructions de la défense civile jouent un rôle prépondérant, la préparation nationale est, à l'évidence, de nature défensive. Cela ne signifie pas, cependant, que les abris ne seront pas utilisés pour la lutte armée aussi.

Système de protection d'un complexe industriel fabriquant des matériaux de construction à Pékin



Bâtiments de surface: 1. Usines. 2. Bureaux. 3. Réfectoires. 4. Ateliers de réparation.

Installations protégées: 5. Dortoirs. 6. Central téléphonique. 7. Poste de premiers secours. 8. Poste de commandement. 9. Transmissions-radio. 10. Entrepôt de céréales. 11. Filtres. 12. Puits.

Autres indications: 13. Zone résidentielle. 14. Coupes verticales des galeries couvertes d'une couche de terre jusqu'à 6 m d'épaisseur. Longueur des galeries environ 8 km.

La Chine se prépare à faire face à une guerre classique aussi bien qu'à une guerre nucléaire. Puisque 80 % de la population chinoise vit dans les zones rurales, l'accent est mis sur la défense régionale et locale. Comme l'a indiqué Tsung Shi-toung, le vice-ministre des Affaires étrangères, la destruction des villes chinoises les plus importantes par des armes atomiques ne déterminera pas l'issue de la guerre. C'est dans les villages et les montagnes que tout se décidera.

Certains des équipements dont dispose la défense civile chinoise ont été exposés à la Foire de Canton; il y avait surtout par exemple, des équipements d'extinction, de décontamination, du matériel médical, des téléphones, radios et autres dispositifs. Un examen rapide suffit à confirmer que la qualité des équipements chinois se rapproche de celle des équipements occidentaux.

Enfin, on peut dire que la défense civile chinoise se caractérise par un immense enthousiasme, le volontariat, la protection dans les entrailles de la terre et l'autoprotection. Chaque individu, de l'enfant au retraité, chaque commune, secteur, usine, etc., participe à la préparation en matière de défense civile.

Traduction d'un rapport paru dans la revue *Väestönsuojelulehti*, suite à la récente visite d'une délégation de l'Organisation de protection civile de Finlande en République populaire de Chine.

Les qualités psychologiques requises des responsables de la réponse à toute catastrophe

1. Nécessité permanente du commandement

Tout groupe humain, équipe, famille, usine, école, église, armée, nation ne

saurait subsister sans un organe de commandement, car l'anarchie, toujours de durée limitée – comme la crise –, finit par engendrer un pouvoir absolu ou tyrannique. Une société peut se trouver momentanément décomposée par la révolution, l'émeute ou la panique mais finit toujours par se regrouper autour d'un meneur, d'un chef qui commande. Or ces pensées inspirées de la *Philosophie du commandement*, de Jean Guitton, nous amènent à considérer avec lui les trois aspects du commandement:

2. L'art du commandement

«Si notre époque est dure pour l'autorité, si les mœurs la battent en brèche, si les lois mêmes tendent à l'affaiblir» (général de Gaulle), il n'en reste pas moins vrai que l'art du commandement reste soumis aux trois impératifs: ordonner, convaincre et se faire obéir.

- Ordonner à quoi correspond la subordination, c'est l'acte humain par lequel une volonté libre, s'adressant à d'autres volontés libres, se substitue à elles et crée l'ordre. Considérons, à ce propos, que la machine peut «ordiner» mais ne pourra jamais ordonner.
- Convaincre à quoi correspond la persuasion. En effet, commander ne consiste pas qu'à ordonner. Le chef ne s'adresse pas à des mécanismes, ni à des robots. Il agit sur des êtres libres qui lui sont égaux et qui peuvent lui être supérieurs en intelligence et en courage. Il doit donc les convaincre, faire naître la confiance mutuelle, l'enthousiasme communicatif né de la persuasion beaucoup plus efficace que l'automatisme d'un «à vos ordres» de tradition.
- Se faire obéir à quoi correspond la discipline, c'est-à-dire imposer sa volonté, son «ordre» sans attendre l'acquiescement des autres. Telle

est, dans ce troisième aspect, l'épreuve suprême du commandement à la pensée que l'obéissance véritable commence là où cesse la persuasion et engendre la discipline qui fut celle des légionnaires romains, des grognards de Napoléon, ou des marines des derniers conflits mondiaux.

3. Les qualités psychologiques du chef

Evoquer l'image d'un chef, c'est se représenter un être humain capable de commander avec autorité et de prendre ses responsabilités, qu'il soit chef d'Etat, général ou directeur d'entreprise. Ces deux qualités psychologiques ne se comprendraient pas sans un équilibre général de comportement et une stabilité émotive alimentée de cette sensibilité qui procure à tout chef l'esprit d'invention et de communication. Cependant, ces deux qualités doivent être alimentées en permanence de ces forces énergétiques que sont la volonté, l'attention, la tonicité et la réceptivité. (Dr Ermiane, Les visages du chef, Editions sociales françaises, 1966)

La volonté est le facteur le plus marquant des caractères du chef, la pierre angulaire de la structure psychologique. On ne peut guère, en effet, se représenter un chef sans volonté, c'est-à-dire sans ce ressort, cette tension qui lui permet de faire spontanément appel à toutes ses facultés pour prendre, sur-le-champ, la décision qui s'impose

Cependant, le comportement du chef ne saurait se comprendre sans l'attention qu'il doit porter à l'information et sans l'intérêt qu'il doit prêter à son entourage afin de s'adapter instinctivement aux situations qu'il rencontre. Sans cesse, la nécessité le pousse à leur ajuster son comportement pour lui permettre de tenir compte de toutes les circonstances et d'en tirer parti.

protège abris anti-aériens et de protection civile contre l'humidité Krüger+Co. 9113 Degersheim En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et 3117 Klesen BE Tél. 031 98 16 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 031 32 92 90

